Pêches et Océans Canada | Fisheries and Oceans Canada
Sciences | Science

Secrétariat canadien de consultation scientifique
Région du Centre et de l'Arctique | Réponse des Sciences 2014/033

ÉVALUATION DE LA POSSIBILITÉ DE ROUVRIR LES ZONES DE FERMETURE A ET B DU GRAND LAC DES ESCLAVES

Contexte

L'inconnu entre dans la catégorie des prises accessoires dans la pêche commerciale au grand corégone du Grand lac des Esclaves (GLE), parce qu'il n'existe aucun quota dirigé pour ce poisson. Cependant, ce poisson est vendu à l'usine locale de transformation du poisson. Le stock d'inconnus de la rivière Buffalo a été décimé dans les années 1970 et n'a pas été totalement rétabli. L'inconnu fraye dans la rivière Buffalo ou ses affluents à l'automne puis retourne au GLE. Pêches et Océans Canada (MPO) a interdit la pêche commerciale de toutes les espèces dans plusieurs zones longeant la rive sud du GLE pour protéger le stock d'inconnus de la rivière Buffalo. La zone A est fermée toute l'année, alors que la zone B (qui comprend la rivière Buffalo) est fermée, chaque année, du 1er avril au 30 septembre.

Le Comité consultatif du Grand lac des Esclaves (CCGLE) a été mis sur pied par la ministre des Pêches et des Océans pour donner des conseils et formuler des recommandations concernant les pêches du Grand lac des Esclaves. Le comité fait rapport au MPO et est constitué des membres des trois Premières nations et du groupe Métis du lac. Des représentants du secteur de la pêche commerciale, de la pêche sportive ainsi que de pavillons de pêche et de pourvoiries siègent également au comité. En 2013, le CCGLE a recommandé au MPO la réouverture annuelle des zones A et B du 1er septembre au 31 octobre, pour autoriser la pêche côtière ciblée au grand corégone. Le 12 mai 2014, la Gestion des ressources du MPO a demandé conseil au Secteur des sciences pour savoir si les zones de fermeture peuvent être ouvertes en toute sécurité à l'automne afin d'autoriser la pêche au grand corégone tout en réduisant au minimum les répercussions sur le stock d'inconnus de la rivière Buffalo.

Un examen des données disponibles a montré que, bien que la pêche à l'inconnu diminue en septembre et en octobre dans la zone 1E du GLE (par rapport aux prises durant l'été), il est encore possible de capturer l'inconnu dans les parages et probablement dans les zones A et B. Si les zones de fermeture sont ouvertes en septembre et en octobre, certains individus reproducteurs pourraient toujours être capturés, et il est possible de pêcher l'inconnu depuis la rivière Buffalo après la période de frai, chose qui se produit au cours d'une montaison concertée en octobre. Les dates exactes de la migration varient chaque année, et il est possible de récolter un nombre élevé d'inconnus en peu de temps. En 2013, la récolte totale d'inconnus uniquement dans la zone 1E correspondait à plus du double de prélèvements maximaux recommandés pour l'ensemble du bassin ouest. Compte tenu de ces facteurs, les zones A et B devraient demeurer fermées, vu que l'incapacité de restreindre la pêche dans ces zones pourrait entraîner des risques élevés pour la viabilité d'inconnus dans la rivière Buffalo.

La présente réponse des Sciences découle de processus de réponse des Sciences du 1er mai 2014 portant sur l'Évaluation de la possibilité de rouvrir les zones de fermeture A et B du Grand lac des Esclaves.

Renseignements de base

L'inconnu est capturé dans la pêche commerciale au grand corégone du Grand lac des Esclaves (GLE). Il n'y a pas et il n'y a jamais eu de quota dirigé pour les inconnus, mais ils peuvent être vendus à l'usine locale de transformation du poisson. Les données indiquent qu'un grand nombre d'inconnus étaient pêchés à partir du stock de la rivière Buffalo dans les années 1970, après quoi le stock a diminué et ne s'est pas rétabli (VanGerwen-Toyne et al, 2013). De 1991 à 2010, la pêche commerciale au grand corégone du Grand lac des Esclaves a diminué après la fermeture de trois des quatre usines de transformation du poisson dans la zone (VanGerwen-Toyne et al, 2013). Cependant, la pêche commerciale est actuellement en hausse encore une fois, et le nombre de permis de pêche commerciale délivrés par le MPO a augmenté (données non publiées). Par ailleurs, l'usine de transformation du poisson qui exerce toujours ses activités à Hay River a récemment prolongé sa saison opérationnelle, le prix payé pour des inconnus a considérablement augmenté, et la pêche d'automne au hareng rogué et au grand corégone a débuté (données non publiées).

En 1983, le MPO a désigné un rayon de trois kilomètres autour de l'embouchure de la rivière Buffalo comme étant fermé à l'ensemble de la pêche commerciale pour protéger le stock d'inconnus (Figure 1). Depuis lors, d'autres zones le long de la rive sud du bassin ouest du GLE ont été également fermées temporairement à toute pêche commerciale. En juin 2008, les zones A et B ont été établies dans la zone 1E (Figure 1). La zone A a été fermée toute l'année, et la zone B du 18 juin au 30 septembre (lors de la fermeture de l'usine de transformation du poisson); ces mesures ont été appliquées chaque année (VanGerwen-Toyne et al, 2013). En 2009, toutes les zones de fermeture ont été modifiées pour commencer le 1er avril. De plus, en 2013, la fermeture de la zone B a été prolongée jusqu'au 31 mars (toute l'année, Annexe 1) à la suite de la prolongation, par l'usine de transformation du poisson, de sa saison d'activité (pendant toute l'année au lieu de l'été seulement). La zone B doit être rouverte le 1er octobre 2014. La zone intérieure de Hay River est fermée de façon permanente à toute pêche commerciale (Figure 1).

À la fin de mai, les inconnus se rassemblent à l'embouchure de la rivière Buffalo et certains d'entre eux remontent la rivière (VanGerwen-Toyne et al, 2013). Tout au long du reste de l'été et de l'automne (de juin à septembre), les inconnus poursuivent leur départ du Grand lac des Esclaves et remontent la rivière Buffalo et ses affluents pour frayer (Rawson 1947, Fuller 1955, Larkin 1945 tels que cités dans Fuller 1955, Keleher et Haight 1959, George Low, communication personnelle). La migration après la période de frai concertée se produit à la mi-octobre (Larkin 1945 tel que cité dans Fuller 1955, George Low, communication personnelle) Le même modèle de la période de migration a été enregistré concernant les inconnus à proximité de la rivière des Esclaves (Howland et al, 2000). La période de migration dans les deux systèmes varie tous les ans (Howland et al, 2000, George Low, communication personnelle).

La dernière évaluation du stock d'inconnus de la rivière Buffalo remonte à 2010 (MPO 2013). L'évaluation a permis de conclure que le stock se situait dans la zone critique du cadre de l'approche de précaution, et si les prises d'inconnus dans le bassin ouest du Grand lac des Esclaves dépassaient les 10 000 kg, le stock risquerait fortement de demeurer dans la zone critique. La mise en place des zones de fermeture visant à protéger le stock a permis de réduire les prises dans les zones concernées; cependant, la récolte totale dans le bassin ouest est demeurée supérieure à 10 000 kg en 2008-2009 (dernière année pour laquelle il existe des données incluses dans l'évaluation).

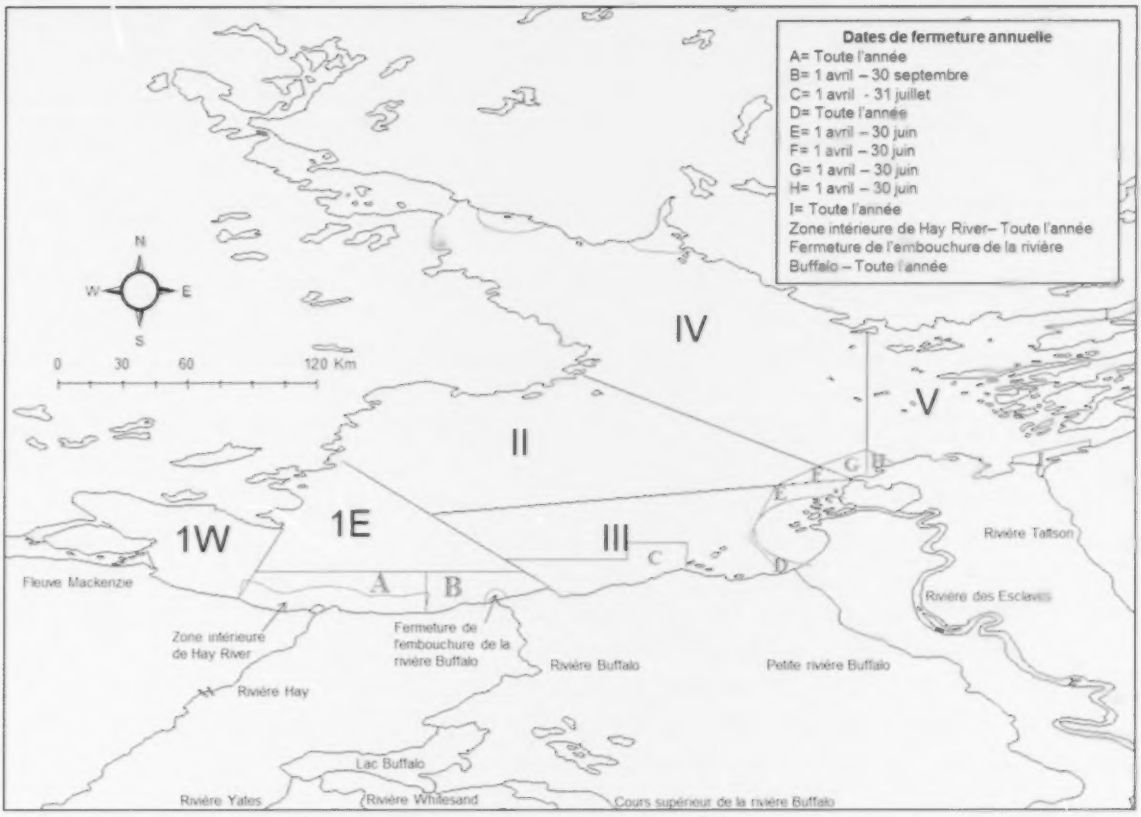

Figure 1. Zones administratives et zones de fermeture (A-I) dans le Grand lac des Esclaves.

Analyse et réponse

Recherche concernant le marquage et la recapture du MPO

De 1976 à 1978 (données non publiées du MPO) et encore une fois de 1995 à 2008 (VanGerwen-Toyne et al, 2013), 2 171 inconnus au total ont été marqués au moyen d'étiquettes en T à l'embouchure de la rivière Buffalo ou en amont de la rivière Yates. Les recaptures concernaient presque totalement les prises commerciales, et un total de 479 étiquettes ont été retournées au MPO. Après l'omission de données comprenant peu d'information (c.-à-d., pas de date ou de lieu de recapture), 420 recaptures pourraient être utilisées pour évaluer l'information sur la répartition de l'inconnu. Au total, 332 inconnus (79 %) ont été recapturés dans les zones A ou B ou à proximité (Figure 2), dont 10 en septembre (Figure 3) et aucun en octobre. Cela démontre l'importance des zones A et B pour le stock d'inconnus pendant l'été, mais on ignore si les faibles récoltes d'inconnus en septembre et en octobre sont dues à l'indisponibilité de l'inconnu ou au manque d'effort de pêche.

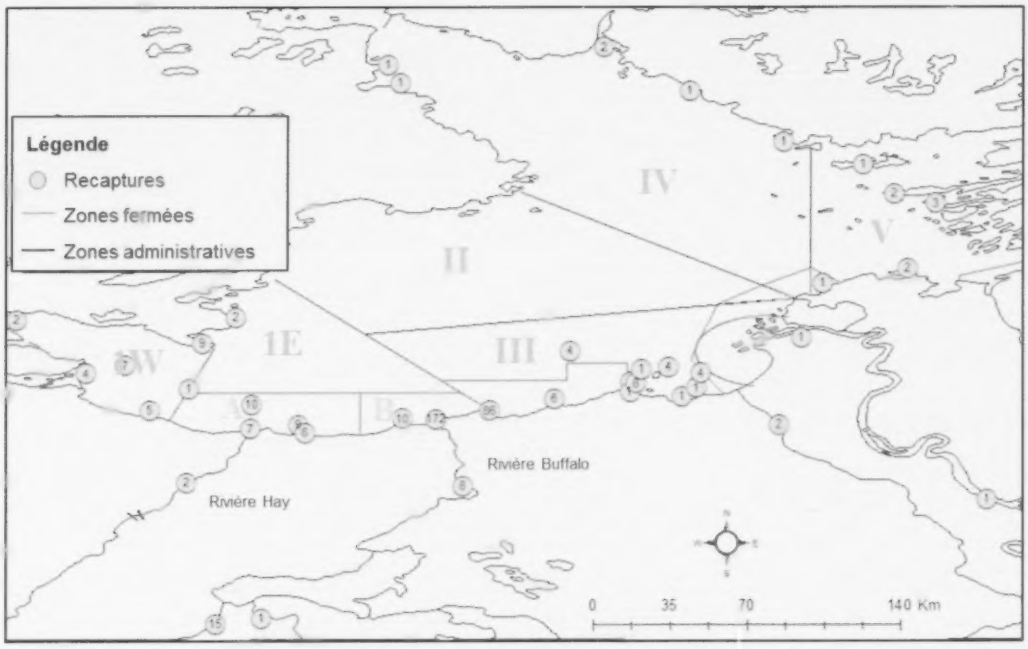

Figure 2. Grand lac des Esclaves montrant tous les lieux de recapture (cercles) d'inconnus marqués au moyen d'étiquettes en T aux embouchures de la rivière Buffalo et de la rivière Yates en 1976-1978 (données non publiées du MPO) et de 1995 à 2008 (VanGerwen-Toyne et al, 2013) (X). Les chiffres à l'intérieur du cercle indiquent le nombre d'inconnus recapturés.

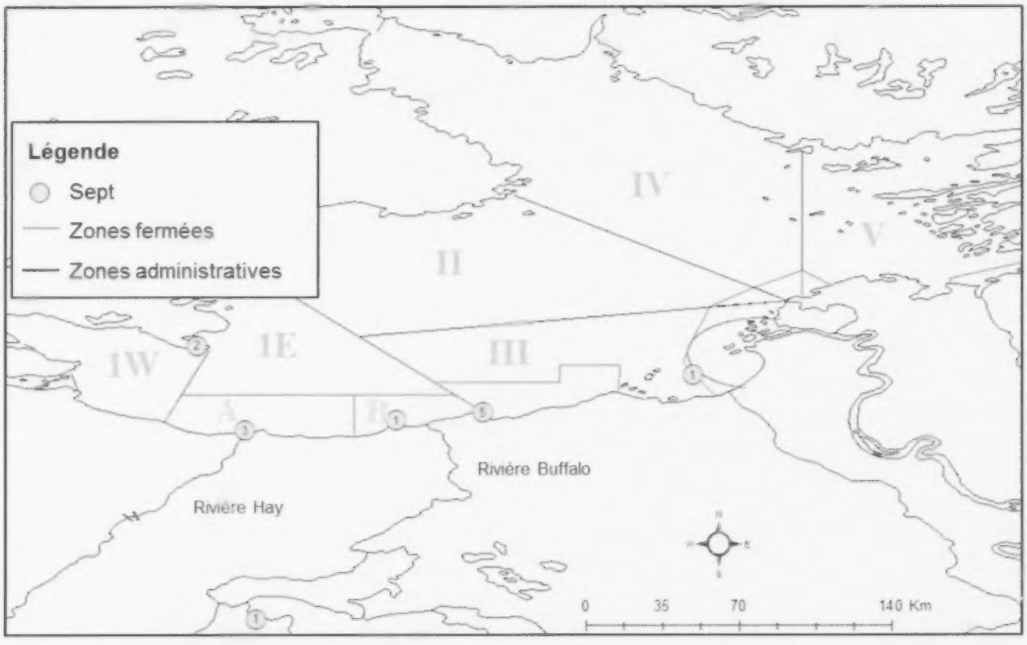

Figure 3. Grand lac des Esclaves montrant les lieux de recapture en septembre (cercles) d'inconnus marqués au moyen d'étiquettes en T aux embouchures de la rivière Buffalo et de la rivière Yates en 1976-1978 (données non publiées du MPO) et de 1995 à 2008 (VanGerwen-Toyne et al, 2013) (X). Les chiffres à l'intérieur du cercle indiquent le nombre d'inconnus recapturés.

Journaux de bord de pêche commerciale

En 2010, la Gestion des pêches du MPO a instauré l'utilisation obligatoire de journaux de bord pour tous les permis de pêche commerciale. Les données ici présentées incluent toutes les données disponibles provenant des journaux de bord de juin 2010 à septembre 2013, à l'exception des entrées ne comprenant pas suffisamment d'information (c.-à-d., aucun registre de date ou de lieu de filet). Il en résulte que 1 479 entrées dans les journaux de bord (poses de filet) étaient disponibles, dont 55 (3,7 % du total) ayant eu lieu en septembre et en octobre. Même si l'effort de pêche global a été relativement faible en septembre et en octobre, 242 inconnus au total ont été signalés (somme calculée à partir de 23 des 55 poses de filet, tableau 1) dont 82 % ont été capturés à proximité de la limite de la zone A. la capture par unité d'effort (nombre d'inconnus par pose de filet) était plus élevée à proximité de la zone A au début de septembre (Figure 4).

Tableau 1. Sommaire de l'information dans le journal de bord de la pêche commerciale dans le Grand lac des Esclaves relative aux inconnus capturés de 2010 à 2013.

Mois	Total des poses de filet	Nombre de poses concernant les inconnus capturés	Pourcentage de poses concernant les inconnus capturés	Nombre d'inconnus capturés	Pourcentage d'inconnus capturés
Janvier	24	17	2,0	35	0,3
Février	30	25	3,0	56	0,4
Mars	32	21	2,5	38	0,3
Avril	35	21	2,5	60	0,5
Mai	7	0	0,0	0	0,0
Juin	439	171	20,3	1 705	13,5
Juillet	577	360	42,7	5 621	44,7
Août	273	200	23,7	4 794	38,1
Septembre	43	21	2,5	235	1,9
Octobre	12	2	0,2	7	0,1
Novembre	0	0	0,0	0	0,0
Décembre	7	6	0,7	37	0,3
Total général	1 479	844	100,0	12 588	100,0

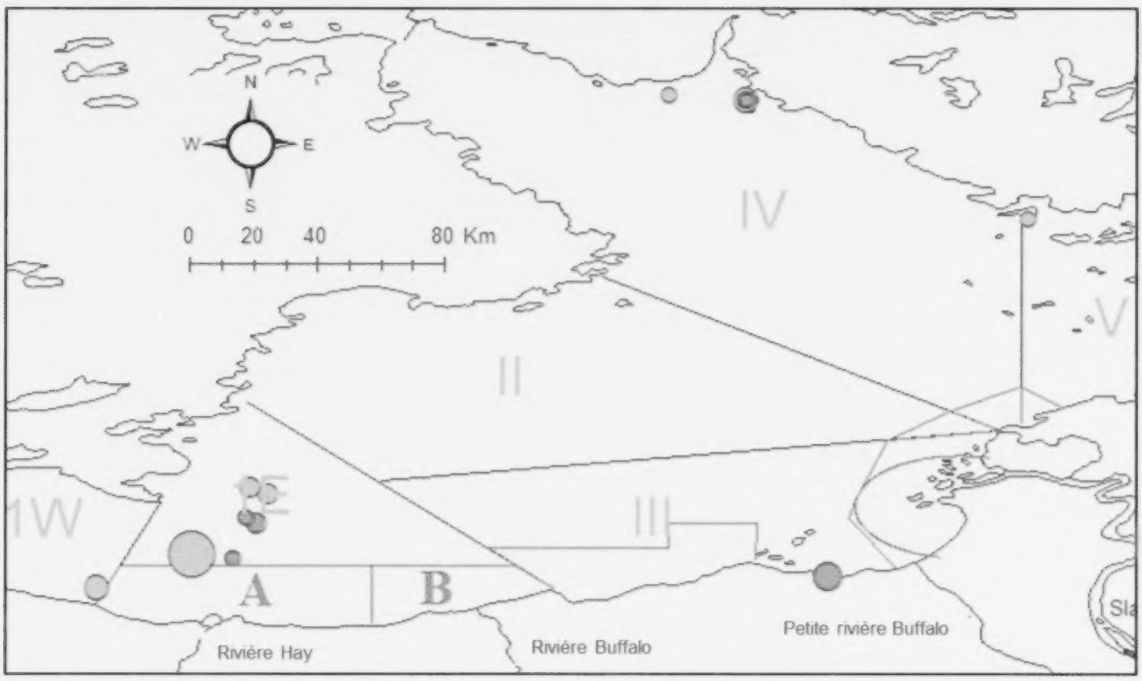

Figure 4. Grand lac des Esclaves montrant le lieu et la capture par unité d'effort (cercles) d'inconnus signalés dans les journaux de bord de pêche commerciale en septembre (bleu) et en octobre (rose) de 2010 à 2013. Le diamètre du cercle augmente avec la capture par unité d'effort.

Tendances de la récolte commerciale

En 2010, un modèle de précaution a été élaboré pour les inconnus dans le GLE, et le niveau des prélèvements maximaux recommandés pour l'ensemble du bassin ouest (zones 1E, 1W et III) était de 10 000 kg (poids brut) [Day et al, 2013] En 2013, la récolte d'inconnus dans le bassin ouest représentait 37 606 kg, soit le triple du niveau des prélèvements maximaux recommandés.

La récolte commerciale d'inconnus dans la seule zone 1E entre 2000 et 2012 était inférieure à 6 000 kg par année (poids brut), à l'exception de l'année 2002. Cependant, en 2013, la récolte d'inconnus dans la zone 1E était de l'ordre de 24 003 kg (Figure 5), ce qui représente 64 % de la récolte totale d'inconnus dans le bassin ouest.

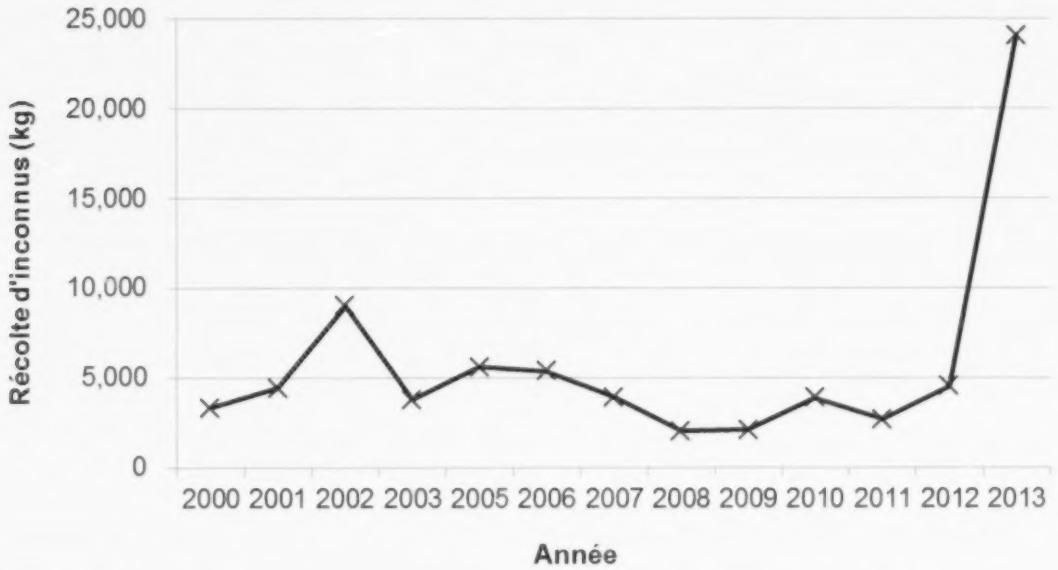

Figure 5. Récolte annuelle (kilogramme brut) d'inconnus dans la zone 1E du GLE de 2000 à 2013.

Un examen des tendances mensuelles de la récolte dans la zone 1E du Grand lac des Esclaves de 2000 à 2013 a montré que c'est en juillet et en août que la récolte d'inconnus a été la plus forte, mais des inconnus ont également été capturés en juin, en septembre et, dans une moindre mesure, en octobre. Cependant, en 2013, la récolte en septembre (2 851 kg) a dépassé les sommets atteints pendant la plupart des autres années (Figure 6).

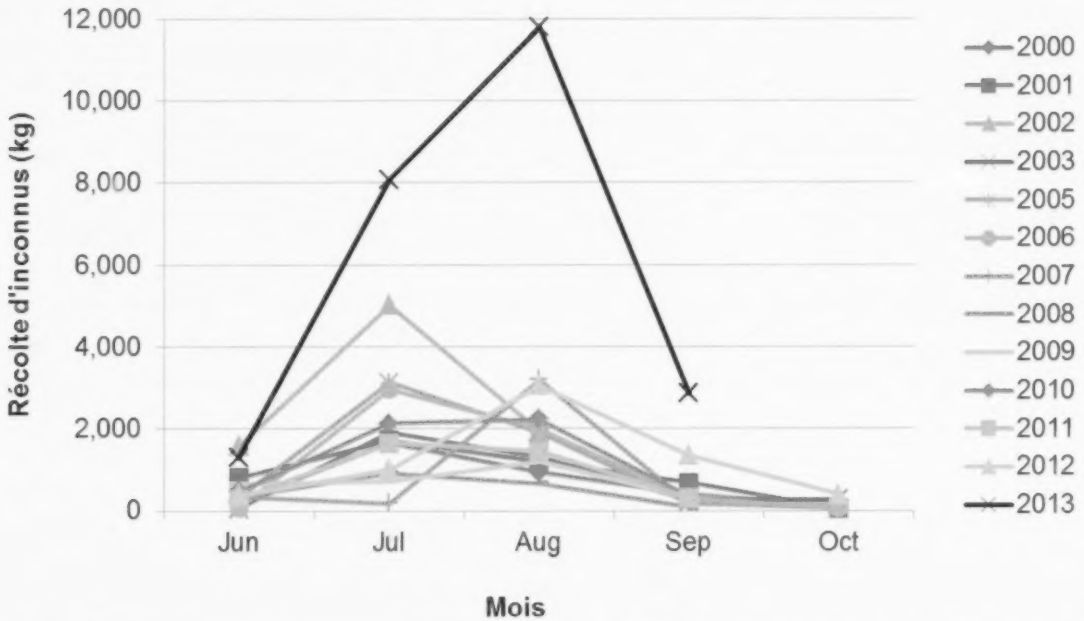

Figure 6. Récolte commerciale mensuelle (kilogramme brut) d'inconnus dans la zone 1E du GLE de 2000 à 2013.

De 2000 à 2012, les données hebdomadaires sur la récolte dans la zone 1E du GLE en septembre et en octobre ont fait état de récoltes d'inconnus de moins de 200 kg (poids brut) par semaine pour la plupart des périodes. Cependant, les récoltes en 2000, en 2012 et en 2013 étaient parfois nettement plus élevées (Figure 7). En fait, en 2013, la récolte d'inconnus a dépassé 1 000 kg au cours de la première semaine de septembre et a ensuite baissé de façon constante, mais elle est demeurée supérieure à celle enregistrée durant toutes les autres semaines de l'année, à l'exception de l'année 2012. C'est inquiétant, parce que cela montre la possibilité de capturer un nombre élevé d'inconnus dans un laps de temps court.

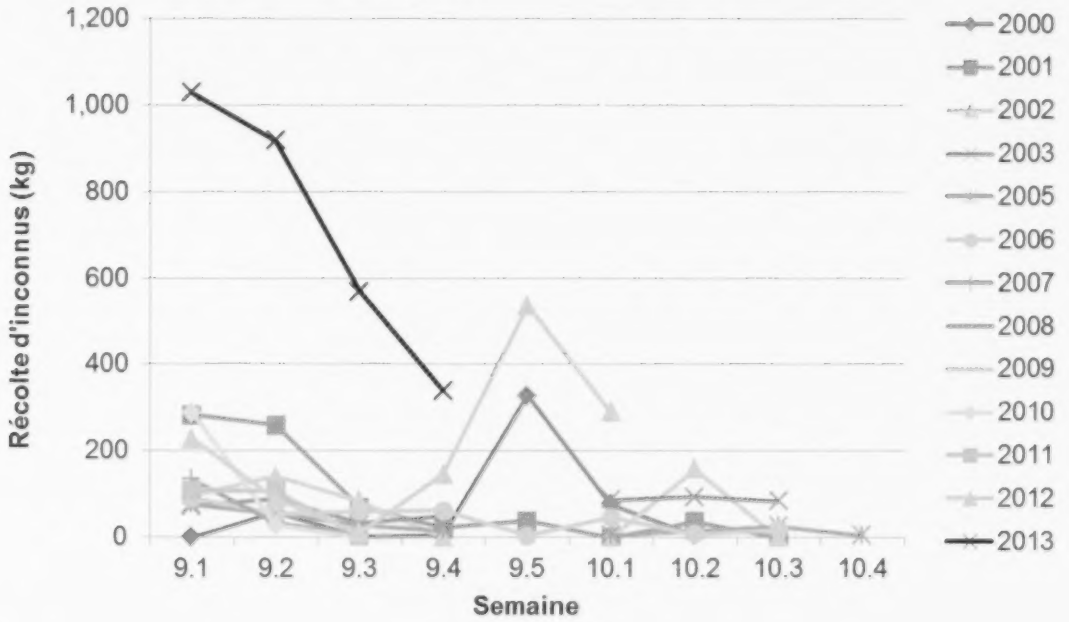

Figure 7. Récolte commerciale hebdomadaire (kilogramme brut) d'inconnus dans la zone 1E du GLE en septembre et en octobre de 2000 à 2013. (Mois, semaine)

Le pourcentage d'inconnus capturés par rapport à la récolte totale (kilogramme brut) de grands corégones et d'inconnus combinés [Inconnus/(Inconnus+grands corégones)*100] a été évalué chaque mois et chaque semaine (septembre et octobre seulement) de 2000 à 2013. Le pourcentage des prises mensuelles d'inconnus variait d'environ 0,5 % en octobre 2006 à environ 49 % en juin 2002 (Figure 8). L'inconnu représentait à peu près 10 % ou moins de la récolte mensuelle totale (inconnus + grands corégones) dans la plupart des années, mais au début des années 2000, la proportion d'inconnus capturés en juin était beaucoup plus élevée que durant les années postérieures. En 2013, une augmentation de la proportion d'inconnus capturés tous les mois était apparente en juin, en août et en septembre (Figure 8).

La répartition hebdomadaire de la proportion d'inconnus capturés en septembre et en octobre par rapport aux grands corégones a montré un pic d'abondance à la mi-septembre et à la mi-octobre durant certaines années (Figure 9). En 2013, la proportion d'inconnus capturés a augmenté de façon régulière tout au long de septembre. Cette situation soulève en plus des inquiétudes quant à la possibilité que la proportion des captures d'inconnus soit supérieure à la normale, notamment durant les migrations de frai vers la rivière Buffalo et à partir de celle-ci. La variabilité annuelle des périodes de montaison pourrait accroître le risque de croiser un grand nombre d'inconnus. Il serait alors risqué d'ouvrir les zones A et B à des dates prédéterminées.

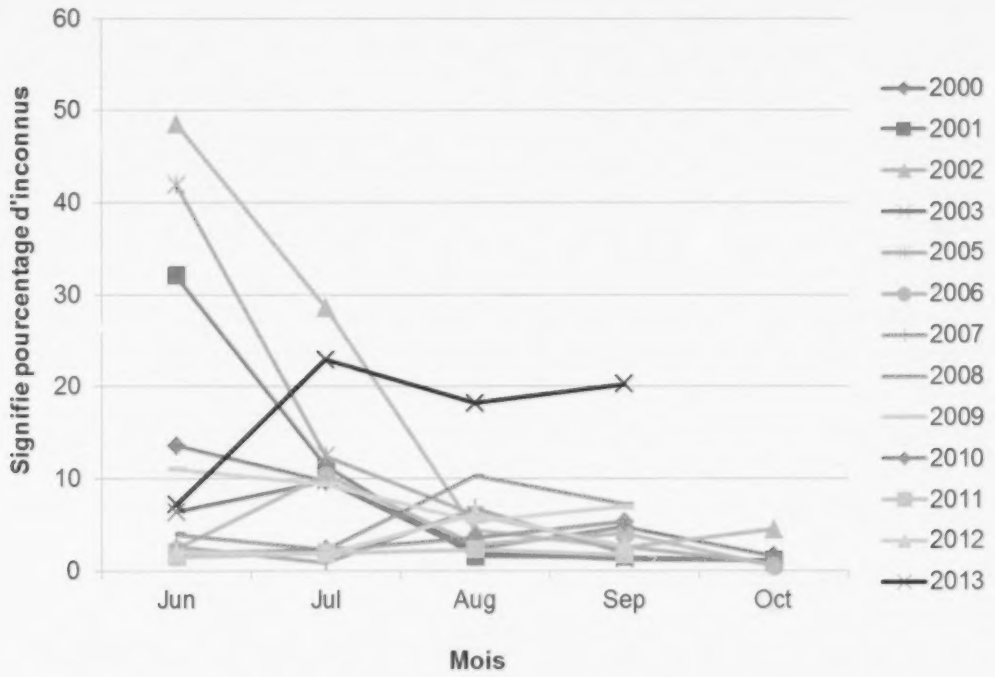

Figure 8. Signifie pourcentage de la récolte commerciale mensuelle d'inconnus (par rapport aux grands corégones) dans la zone 1E du Grand lac des Esclaves de 2000 à 2013.

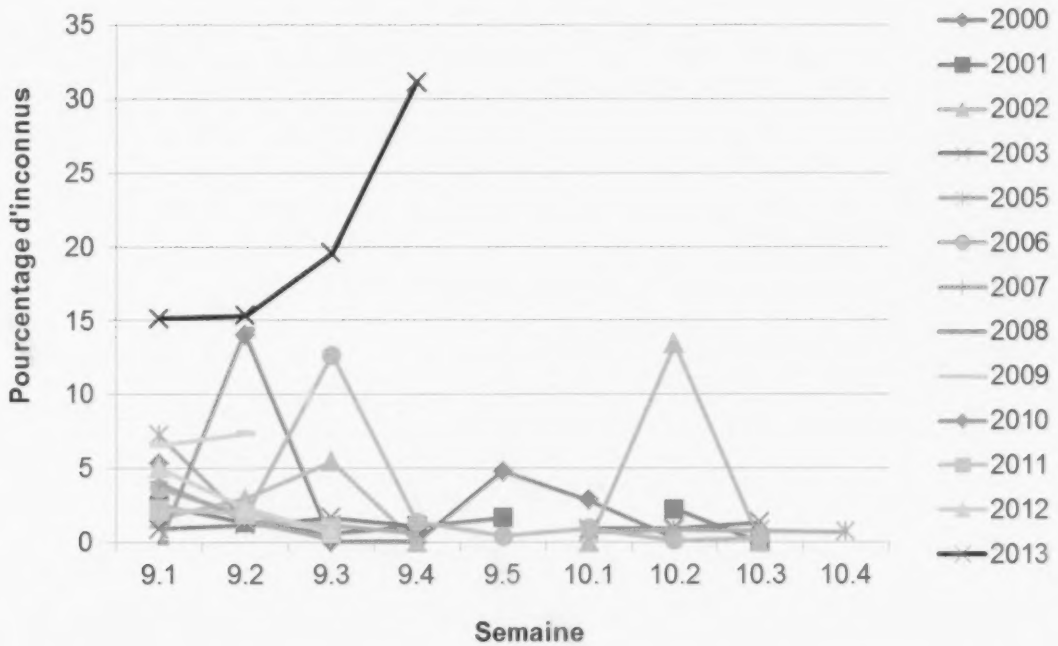

Figure 9. Pourcentage de la récolte commerciale hebdomadaire d'inconnus (par rapport aux grands corégones) dans la zone 1E du Grand lac des Esclaves en septembre et en octobre de 2000 à 2013. (Mois, semaine)

Étude sur les récoltes indépendante de la pêche

Toutes les données présentées jusqu'ici dépendent de la pêche commerciale. Pour répondre au besoin d'avoir des données indépendantes de la pêche relatives à la répartition spatiale et temporelle d'inconnus dans le Grand lac des Esclaves, le MPO a entrepris en 2010 l'étude sur les récoltes indépendante de la pêche (VanGerwen-Toyne et al, 2013) Cette étude utilise un maillage commercial de filets maillants (127 mm, 5,0 po) établi dans des emplacements choisis au hasard de la fin de juin jusqu'à la mi-août ou la fin d'août chaque année, et elle était l'abondance relative de toutes les espèces capturées. Comparativement à la capture de grands corégones, le pourcentage d'inconnus (nombre d'inconnus / nombre de grands corégones*100) capturés dans des filets était plus élevé dans les zones A et B (Figure 10). Cela confirme davantage l'importance des zones A et B pour les inconnus pendant l'été, et il est probable qu'une proportion élevée de ces inconnus remontent la rivière Buffalo pour frayer à l'automne.

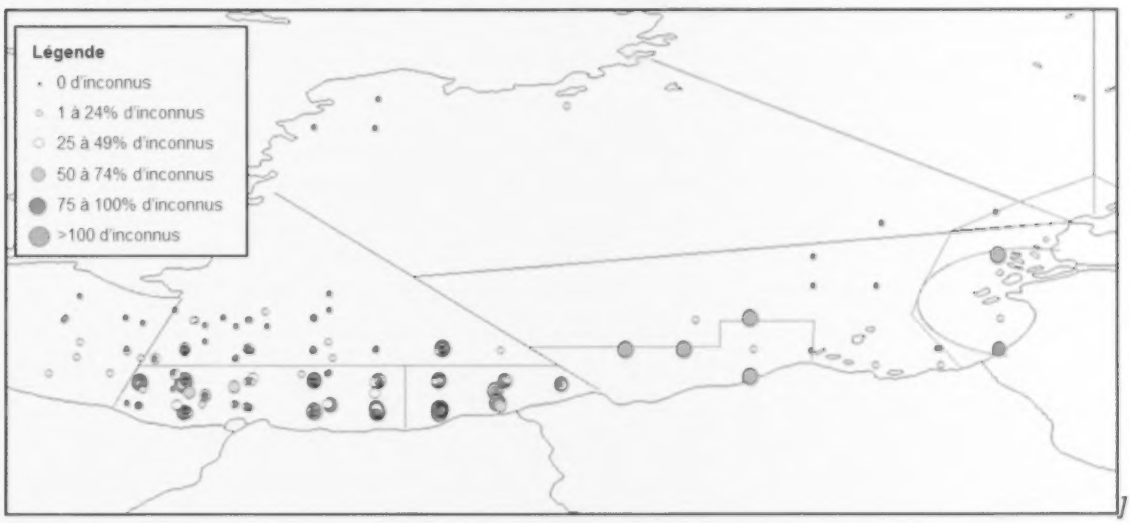

Figure 10. Pourcentage d'inconnus capturés en comparaison avec les grands corégones dans le Grand lac des Esclaves durant l'étude sur les récoltes indépendante de la pêche de la fin de juin jusqu'à la mi-août ou la fin d'août, de 2010 à 2013.

Sources d'incertitude

Toutes les données, excepté celles de l'étude sur les récoltes indépendante de la pêche, proviennent de la pêche commerciale. Par conséquent, les données sont limitées en raison de la saison d'activité de l'usine de transformation du poisson, des conditions météorologiques (à partir de la mi-août le vent s'accroît, ce qui rend difficile le déplacement par bateau) et de l'accès (pêche interdite dans les zones fermées). Un relevé de recherche pendant l'automne dans la rivière Buffalo et autour de celle-ci fournirait plus de renseignements, qui serviraient de base à une évaluation.

Certains inconnus dans la rivière des Esclaves peuvent être représentés dans les récoltes dans la zone 1E. Une analyse discriminante du stock génétique ou d'autres études de marquage et de recapture aideraient à lever cette incertitude.

Conclusions

Les zones de fermeture A et B ont été mises en place pour protéger le stock d'inconnus dans la rivière Buffalo, et ont prouvé leur efficacité dans la réduction de la récolte d'inconnus dans ces zones (VanGerwen-Toyne et al, 2013). Bien que des études particulières de l'utilisation par les inconnus des zones A et B en septembre et en octobre fassent défaut, les données disponibles font état de la réduction, et non pas de l'absence de la récolte d'inconnus dans les zones A et B ou à proximité de ces zones en septembre et en octobre. Un nombre important d'inconnus ont été récoltés en peu de temps, et la proportion d'inconnus récoltés par rapport aux grands corégones a été également élevée à intervalles réguliers; ces deux faits devraient être pris en considération lorsque l'on envisage de rouvrir les zones A et B. L'augmentation de l'effort de pêche dans le Grand lac des Esclaves, l'augmentation du prix d'inconnus payé par l'usine de transformation du poisson, le lancement de la pêche d'automne au hareng rogué et au grand corégone, la prolongation de la saison d'activité de l'usine de transformation du poisson, et l'augmentation substantielle de la récolte d'inconnus en 2013 accentuent la pression sur le stock d'inconnus de la rivière Buffalo déjà épuisé. Par conséquent, il n'est pas recommandé de rouvrir les zones de fermeture A et B en septembre et en octobre, puisqu'une telle réouverture représenterait un risque élevé pour la viabilité du stock d'inconnus dans la rivière Buffalo.

Collaborateurs

Randy Brown, U.S. Fish and Wildlife Service

Theresa Carmichael, Les Sciences du MPO, Région du Centre et de l'Arctique

Kimberly Howland, Les Sciences du MPO, Région du Centre et de l'Arctique

Deanna Leonard, Pêches et Océans Canada, Gestion des écosystèmes et des pêches

George Low, Premières nations du Deh Cho

Kathleen Martin, Les Sciences du MPO, Région du Centre et de l'Arctique

Ross Tallman, Les Sciences du MPO, Région du Centre et de l'Arctique

Melanie Toyne, Les Sciences du MPO, Région du Centre et de l'Arctique

Xinhua Zhu, Les Sciences du MPO, Région du Centre et de l'Arctique

Approuvé par

Michelle Wheatley, Directrice Régionale des Sciences, Région du Centre et de l'Arctique

Rob Young, directeur, Division Aquatique Arctique de Recherches

(Approuvé le 9 de Mai, 2014)

Dédicace

Ce rapport est dédié à la mémoire de A. Chris Day, qui a travaillé pendant de nombreuses années à Pêches et Océans Canada en tant que biologiste en recherche halieutique. Chris a accompli son travail avec dévouement et était convaincu de la nécessité d'assurer la durabilité des ressources en poissons pour les clients et l'avenir de leurs enfants. Il a pris du plaisir à travailler avec les communautés partout dans l'Arctique canadien et a gagné leur respect grâce à ces travaux scientifiques.

Sources de renseignements

Day, A.C., VanGerwen-Toyne, M., and Tallman, R.F. 2013. A risk-based decision-making framework for Buffalo River Inconnu (*Stenodus leucichthys*) that incorporates the Precautionary Approach. DFO Can. Sci. Advis. Sec. Res. Doc. 2012/070. iv + 13 p.

Fuller, W.A. 1955. The inconnu (*Stenodus leucichthys mackenziei*) in Great Slave Lake and adjoining waters. J. Fish. Res. Board Can. 12(5): 768-780.

Howland, K.L., Tallman, R.F., and Tonn, W.M. 2000. Migration patterns of freshwater and anadromous Inconnu in the Mackenzie River system. Trans. Amer. Fish. Soc., 129: 41-59.

Keleher, J.J., and Haight, C.G. 1959. Survey of Great Slave Lake Domestic Fishing in the vicinity of Hay River during the fall of 1958. J. Fish Res. Bd. Canada 680: 1-16.

MPO. 2013. Évaluation de l'inconnu (*Stenodus leucichthys*) de la rivière Buffalo, Grand lac des Esclaves, Territoires du Nord-Ouest, de 1945 à 2009. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2012/045.

VanGerwen-Toyne, M., Day, A.C., Taptuna, F., Leonard, D., Frame, S., and Tallman, R. 2013. Information in support of Assessment of Buffalo River Inconnu, (*Stenodus leucichthys*), Great Slave Lake, Northwest Territories, 1945-2009. DFO Can. Sci. Advis. Sec. Res. Doc. 2012/069. vii + 81 p.

Annexe

Ordonnance de modification 13/14-206 décrivant les zones spatiales et temporelles fermées à la pêche commerciale dans le Grand lac des Esclaves en 2013. Les zones correspondant à la figure 1 sont ajoutées.

Fisheries and Oceans Canada | Pêches et Océans Canada

LOI SUR LES PÊCHES

Ordonnance de modification n° 13/14-206 –modifié pour la région Centre et Arctique

En application du paragraphe 6(1) du Règlement de pêche (dispositions générales), le directeur général régional du ministère des Pêches et des Océans pour la région Centre et Arctique prend l'ordonnance ci-jointe, modifiant les périodes de fermeture de la pêche commerciale dans certaines parties du Grand lac des Esclaves dans les Territoires du Nord-Ouest, lesquelles parties sont délimitées selon les coordonnées indiquées à l'annexe jointe à cette ordonnance.

D. Burden
Directeur général régional
Région Centre et Arctique
Pêches et Océans Canada

Date

Titre abrégé

1. La présente ordonnance peut être citée sous le titre **Ordonnance de modification no 13/14-206** pour la région Centre et Arctique

ORDONNANCE MODIFIANT LES PÉRIODES DE FERMETURE DE LA PÊCHE COMMERCIALE DANS CERTAINES PARTIES DU GRAND LAC DES ESCLAVES DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Modification

2. Les périodes de fermeture de la pêche commerciale dans certaines parties du Grand lac des Esclaves définies dans la colonne IV de chaque article de l'annexe V du Règlement de pêche des Territoires du Nord-Ouest sont par la présente modifiées et remplacées par les périodes de fermeture indiquées dans la colonne IV de l'article en question dans l'annexe jointe à la présente ordonnance.

Entrée en vigueur

3. Cette Ordonnance entrera en vigueur à l'égard de ces eaux sur les dates figurant dans la colonne IV de cet ordre et restent en vigueur jusqu'aux dates fixées dans la colonne IV de cet ordre durée après laquelle elles retour à ceux qui sont énumérés à l'annexe V du règlement sur les pêches des Territoires du Nord-ouest.

Ordonnance de modification
n° 13/14-206

Ordonnance de modification

ANNEXE

(Annexe V)

PÉRIODES DE FERMETURE

Article	Colonne I Eaux	Colonne IV Périodes de fermeture
13	La partie du Secteur I (est) située au sud du 61e parallèle (à l'exclusion de la zone intérieure de la rivière Hay) et à l'ouest d'une droite tracée depuis Fish Point à 360° vrais, à 115°20'30" de longitude, jusqu'à son point d'intersection avec le 61e parallèle.	Du 1 avril au 31 mars **(Zone A)**
13	La partie du Secteur I (est) située au sud du 61e parallèle et à l'est d'une droite tracée depuis Fish Point à 360° vrais, à 115°20'30" de longitude, jusqu'à son point d'intersection avec le 61e parallèle.	Du 1 avril au 31 mars **(Zone B)**
14	La partie du Secteur II située au sud et à l'est d'une droite tracée depuis un point situé à 61°21'10" N, 113°52'50" O à la limite nord du Secteur III jusqu'à un point situé à 61°26'00" N, 113°41'30" O qui coupe la limite nord du Secteur II.	Du 1 avril au 30 juin **(Zone C)**
15	La partie du Secteur III située à l'est d'une droite tracée depuis un point à l'intersection de la limite de la zone de pêche intérieure de Fort Resolution à 61°13'21" N, 113°56'35" O, vers le nord jusqu'à un point situé à l'intersection de la limite sud du Secteur II, à 61°21'10" N, 113°52'50" O.	Du 1 avril au 30 juin **(Zone D)**
15	La partie du Secteur III située à l'est d'une droite tracée depuis un point situé sur la terre ferme à 60°59'28" N, 113°50'42" O jusqu'à un point situé à la pointe est de l'île Loutit à 61°07'37" N, 113°59'00", puis en droite ligne jusqu'à un point situé à 61°09'36 N, 113°58'00" O, à l'intersection de la Zone de pêche intérieure de Fort Resolution.	Du 1 avril au 31 mars **(Zone E)**
15	La partie du Secteur III délimitée par des droites tirées depuis la limite est du Secteur I (est) à 61°03'00" N, 115°00'45" O jusqu'à 61°03'00" N, 114°30'00" O, puis jusqu'à 61°07'00" N, 114°30'00" O; ensuite jusqu'à 61°07'00" N, 114°30'00" O; ensuite jusqu'à 61°07'00" N, 114°15'00" O; et ensuite jusqu'au rivage à Pine Point, à 61°00'44" N, 114°15'00" O.	Du 1 avril au 31 juillet **(Zone F)**

Ordonnance de modification

n° 13/14-206

Ordonnance de modification

ANNEXE

(Annexe V)

PÉRIODES DE FERMETURE

Article	Colonne I Eaux	Colonne IV Périodes de fermeture
16	La partie du Secteur IV située au sud d'une droite tracée depuis la limite est du Secteur II à 61°26'00" N, 113°41'30" O jusqu'à un point situé à l'intersection de la limite ouest du Secteur V à 61°30'00" N, 113°30'00" O.	Du 1 avril au 30 juin **(Zone G)**
17	La partie du Secteur V située au sud et à l'ouest d'une droite tirée depuis un point situé à 61°30'00" N, 113°30'00" O sur la limite est du Secteur IV jusqu'à un point situé à 61°26'41" N, 113°22'50" O sur la terre ferme.	Du 1 avril au 30 juin **(Zone H)**
17	La partie du Secteur V délimitée par la terre ferme et des droites se recoupant aux points suivants, dans l'ordre où ils sont énumérés : 61°26'35 N, 112°54'00" O; 61°28'12" N, 112°54'00" O; 61°32'09" N, 112°34'30" O; 61°30'40"N, 112°34'30" O.	Du 1 avril au 31 mars **(Zone I)**

Le présent rapport est disponible auprès du :

Centre des avis scientifiques
Région du Centre et de l'arctique
Pêches et Océans Canada
501, University Crescent
Winnipeg (Manitoba) R3T 2N6

Téléphone : 204 983-5131
Courriel : xcna-csas-cas@dfo-mpo.gc.ca
Adresse Internet : www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/

ISSN 1919-3815
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2014

La présente publication doit être citée comme suit :

MPO. 2014. Évaluation de la possibilité de rouvrir les zones de fermeture A et B du Grand Lac des esclaves. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Rép. des Sci. 2014/033.

Also available in English :

DFO. 2014. Assessment of the Potential to Re-Open Great Slave Lake Inconnu Fall Closure Zones A and B. DFO Can. Sci. Advis. Sec. Sci. Resp. 2014/033.